

Fiche de poste

Technicien rivières

Le Syndicat mixte bassin versant lacs du Born a été créé par arrêté préfectoral du 9 avril 2014 avec prise d'effet au 1^{er} juillet 2014. Son siège se situe à Parentis-en-Born.

Ses compétences sont les suivantes :

- 1- Elaborer et mettre en œuvre les programmes de gestion des cours d'eau
- 2- Rôle d'animation, de coordination et de sensibilisation des élus, des usagers et des riverains
- 3- Acquérir et diffuser la connaissance relative à l'état et au fonctionnement des cours d'eau
- 4- Animer la mise en œuvre du SAGE après son approbation

Il se compose des collectivités suivantes :

- Communauté de communes des Grands Lacs
- Communauté de communes de Mimizan
- Communauté de communes Cœur Haute Lande

Le bassin versant couvert par le syndicat concerne 16 communes et représente un linéaire de cours d'eau de 314 km.

En sus du poste du technicien rivière, objet du présent recrutement, les effectifs du syndicat sont les suivants :

- un technicien rivières à quart temps est mis à disposition par la communauté de communes des Grands Lacs et sera missionné sur l'élaboration du plan pluriannuel de gestion du Courant de Sainte-Eulalie-en-Born.
- une animatrice pour la mise en œuvre du SAGE Étangs littoraux Born et Buch.

Le Syndicat mixte bassin versant lacs du Born recrute un **Technicien rivières à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2017.**

Le technicien rivières est chargé d'assister les élus dans la définition et l'élaboration de la politique de gestion des milieux aquatiques sur le territoire du syndicat de rivière. Le programme de gestion qui en découle doit permettre de répondre aux objectifs de gestion et usages locaux et aux objectifs de bon état des cours d'eau induits par les réglementations communautaires (Directive Cadre sur l'Eau) et nationales (LEMA, lois Grenelle...).

Il est l'élément moteur de l'animation et de la mise en œuvre de ces politiques. Il constitue donc le relais nécessaire entre élus locaux, partenaires institutionnels et financiers, usagers et riverains.

Il occupe également des fonctions liées à la conception et à la conduite de travaux sur les milieux aquatiques.

Il doit parfois travailler en soirée, les réunions (en particulier avec les élus) étant souvent tardives.

Missions

Sous la responsabilité du Président du Syndicat, vous aurez en charge :

- Le suivi des actions sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat
 - élaborer le diagnostic de l'état et du fonctionnement des rivières et des zones humides associées
 - définir et mettre en œuvre le programme global pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPGCE) en tenant compte des objectifs écologiques, économiques et d'usage du milieu
 - assurer le réajustement périodique du PPGCE en organisant notamment les chantiers et leurs suivis ainsi qu'une surveillance régulière
 - suivre et évaluer la mise en œuvre du PPGCE afin de vérifier l'atteinte des objectifs de gestion, d'informer et de communiquer régulièrement sur l'état d'avancement auprès des élus, des partenaires institutionnels et des usagers
 - définir et assurer la réalisation de travaux, seul ou avec l'aide de bureaux d'études en fonction des spécificités du problème
 - définir et suivre les études menées sur les rivières et les zones humides associées
 - organiser et animer les réunions avec les différents acteurs concernés et rédiger des rapports d'activité sur la gestion du milieu aquatique, mener des négociations avec les riverains et usagers et conseiller les élus locaux sur la gestion à entreprendre et les techniques à utiliser
 - suivre les chantier et opérations confiées à des entreprises et prestataires
 - encadrer les actions de communication, de sensibilisation et d'information
- Le fonctionnement administratif du Syndicat
 - effectuer les démarches administratives nécessaires à la réalisation des études et des travaux et à la passation des marchés.
 - assurer le montage et le suivi des dossiers techniques, financiers et réglementaires en relation avec les partenaires institutionnels
 - assurer la préparation, la mise en œuvre et le suivi des décisions du comité syndical
 - participer à la préparation, à l'exécution et au suivi du budget
 - participer au suivi administratif et financier des marchés et des subventions

Compétences et qualités requises

- Connaissance des acteurs de l'eau et de la réglementation, des collectivités locales et des procédures de marchés publics.
- Fortes qualités relationnelles
- Sens de l'organisation ; capacité à mener à bien un projet
- Aptitude à animer et conduire des réunions
- Aisance rédactionnelle
- Maîtrise courante des logiciels de traitement de texte et tableur ; maîtrise appréciée de SIG
- Permis B
- Expérience appréciée sur un poste similaire et analogue
- Connaissance des compétences et fonctionnement des collectivités territoriales
- Maîtrise des politiques locales, du droit relatif aux cours d'eau non domaniaux et de la jurisprudence, ainsi que du code de l'environnement
- Rigueur, dynamisme, adaptation, disponibilité et autonomie

Profils requis

Formation niveau III (BAC+2) en environnement/aménagement spécialisée dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques

Cadre d'emploi

- Emploi à temps complet
- Grade de technicien territorial, emploi statutaire de catégorie B
- Recrutement en CDD ou par voie de mutation
- Poste basé à Parentis-en-Born
- Poste à pourvoir au 1^{er} septembre 2017
- Rémunération suivant la grille statutaire

Employeur

Syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born

Envoi des candidatures

Candidature (lettre de motivation + CV) à adresser à M. Jean-Marc BILLAC, Président du Syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born.

Soit par courrier :

Syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born
136 rue Jules Ferry - BP 64
40161 PARENTIS EN BORN CEDEX

Soit par mail :

secretariat.general@cdc-grands-lacs.fr

Date limite des candidatures : **30 juin 2017 à 17 h 00**

Renseignements à la communauté de communes des Grands Lacs au 05.58.78.54.63 auprès de Marie-Claude LALUQUE, pour la partie administrative, et de Sébastien PIETS, pour la partie technique.